



Rapport d'activité 2024

Table des matières

1.	Abréviations/lexique	3
2.	Introduction	5
3.	L'information des personnes étrangères et la défense de leurs droits	7
a)	L'accueil et la permanence courrier.....	7
b)	Aide à la déclaration de revenus.....	10
c)	L'information et le soutien juridique	10
d)	Interventions au centre pénitentiaire de Caen	12
e)	Aide à l'établissement de la couverture sociale	13
f)	Le soutien social	14
I.	L'accès à l'aide alimentaire en 2024	14
II.	Le fonds social.....	16
g)	Le soutien au mineurs non accompagnés (MNA).....	16
h)	Les rendez-vous avec nos partenaires	17
4.	La formation	18
a)	Les formations juridiques.....	18
I.	Formations destinées aux professionnel-le-s.....	18
II.	Formation destinée au réseau des ASTIs.....	18
III.	Formation destinée aux étudiant-e-s du M2 « Droit des Libertés » de l'Université de Caen-Normandie	18
IV.	Formations destinées aux militant-e-s de l'ASTI 14 et d'associations partenaires....	18
b)	L'ASTI 14, lieu de stages.....	19
5.	Les actions de sensibilisation en 2024	20
a)	Communication.....	20
b)	ASTIpéro	21
c)	Réflexions, échanges et débats avec nos partenaires	21
d)	Sensibilisation auprès du public scolaire.....	21
e)	Manifestations publiques et mobilisations pour la défense des droits.....	21
f)	La commission politique	22
6.	Les ateliers d'apprentissage de la langue française	23
7.	Les actions interculturelles	25
a)	Ateliers du mardi matin à la Grâce de Dieu.....	25
b)	Sorties musicales.....	25
c)	Partenariat avec le théâtre de la Renaissance de Mondeville	25
d)	Ateliers cuisine	26
e)	Jardin collectif à Hérouville-Saint-Clair	26
f)	Été 2024	26
g)	Opération jus de pommes 2024.....	26

8.	La Maison Des Solidarités : Siège de l'ASTI 14	27
a)	Gouvernance	27
b)	Gestion de la MDS.....	27
c)	Perspectives	28

1. ABREVIATIONS/LEXIQUE

AAJB : Association des Amis de Jean Bosco

ACSEA : Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique

AG : Assemblée Générale

ALFI : Association pour le Logement des Familles et des Isolés

ARDES : Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire

AME : Aide Médicale d'État

ARCAL : Association pour les Réfugiés du Calvados

ASIL : Association de Solidarité envers les Immigrés de Lisieux

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAMO : Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham

CARIF-OREF : Centres d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoires Régionaux Emploi-Formation

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEMEA : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

CLAM : Collectif Loupaciens d'Aide aux Migrant-e-s

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française

DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques

ENEFA : Normandie Formation Avenir

EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale

EREA : Etablissement Régional Enseignement Adapté

FAIR : plateforme pour Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés

FASTI : Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

GE MEDIA : Groupement d'employeurs permettant de mutualiser les emplois pour le développement interassociatif

GRAF : Groupement des Educateurs sans Frontières

IRTS : Institut Régional du Travail Social

MDEF : Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille

MDM : Médecin Du Monde

MDS : Maison des Solidarités

OFBRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PIAF/GRETA : Point d'Insertion par l'Accueil et la Formation

PRD : Pôle Régional Dublin

RDC : République Démocratique du Congo

OACAS : Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

S3A : Structure Associative d'Aide aux Associations

TCF : Test de Connaissance du Français

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UCIJ : Uni-es Contre l'Immigration jetable

2. INTRODUCTION

2024 a été pour nous la poursuite de la lutte contre le projet de loi asile et immigration et le début de la lutte contre la suppression de l'allocation mensuelle de subsistance par le Conseil Départemental du Calvados au deuxième semestre.

L'ASTI 14, c'est 244 adhérents en 2024 (241 en 2023, 217 en 2022, 197 en 2021), dont environ une soixantaine de bénévoles militants, une juriste salariée et une personne en service civique pour 8 mois. En mars 2024, un nouveau poste de salariée a été créé en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, permettant le recrutement d'une assistante administrative, principalement mobilisée sur l'activité de domiciliation et le soutien au service juridique.

L'équipe bénévole reste au cœur du fonctionnement de l'association : un conseil d'administration de 17 membres se réunit chaque mois, appuyé par un bureau actif de 7 personnes. Les bénévoles du groupe « Accueil », une trentaine, tiennent une réunion technique mensuelle, essentielle à la coordination et à l'ajustement des pratiques. Les animateurs et animatrices des ateliers de français, ainsi que les membres des commissions communication, politique et fonds social se retrouvent également de manière régulière. En 2024, près de 20 bénévoles étrangers, issus de parcours migratoires ont pris part activement à l'accueil, renforçant la dynamique interculturelle et solidaire de notre action.

Les tâches administratives et financières (tenue de la comptabilité, élaboration des reçus fiscaux, gestion des subventions) sont prises en charge par des membres du bureau, soutenus par deux bénévoles spécialisés et par la structure associative S3A, à laquelle nous confions également la gestion du dossier social des salariées. La recherche de financements occupe une part importante du travail de l'équipe de trésorerie, avec la rédaction et le suivi de nombreux dossiers à destination des collectivités territoriales, de l'État ou de fondations.

2024 a été marquée par une intensification de la précarité sociale des personnes étrangères. Le nombre de demandes de domiciliation a atteint un niveau de saturation, mettant l'équipe sous tension et révélant une inadéquation croissante entre les besoins des publics et les capacités d'accueil de notre structure. Ce déséquilibre s'est également fait ressentir dans l'accès aux droits, notamment juridiques, dans un contexte de complexification des démarches administratives, de numérisation croissante des procédures, et de difficultés à accéder aux services publics.

L'un des faits majeurs de l'année a été la réforme du Règlement départemental de l'aide sociale par le Conseil départemental du Calvados, avec la suppression de l'allocation mensuelle de subsistance, remplacée par un secours exceptionnel enfance famille aux conditions restrictives. Cette décision brutale, prise sans concertation, a plongé de nombreuses familles dans une précarité extrême. L'ASTI 14 s'est fortement mobilisée pour accompagner les familles concernées : constitution de dossiers, rédaction de recours gracieux, sensibilisation des élu-es, et mobilisation collective avec d'autres associations. Une lettre ouverte, co-signée par onze associations, quatre partis politiques, un député et six conseillers départementaux, a été adressée au président du Conseil départemental pour exiger l'abrogation de cette réforme. Ce combat est emblématique de notre vigilance face à une maltraitance institutionnelle de plus en plus normalisée.

Dans cette même logique de défense des droits, nous avons initié une action envers les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Sollicitée par Médecins du Monde, l'ASTI 14 a repris l'accompagnement juridique et administratif de jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue, les exposant à une sortie sèche du dispositif de protection de l'enfance. Grâce à la mobilisation de cinq bénévoles spécifiquement formés, plusieurs recours ont pu être engagés avec l'appui d'avocats. Cet accompagnement passe aussi par un travail patient de consolidation des récits et de collecte de documents d'état civil. Il s'agit là d'un engagement humaniste fort, où chaque victoire en justice représente une reconnaissance de la dignité et des droits fondamentaux de ces jeunes.

La commission politique, créée en 2023, a poursuivi son travail en 2024. Composée de dix bénévoles, elle a assuré une veille régulière sur les messages et sollicitations à caractère politique, décidé des prises de position publiques de l'ASTI 14, et contribué à plusieurs mobilisations. Elle a participé à la Commémoration du 4 février (en hommage aux personnes mortes en tentant de franchir les frontières), aux ASTIpéros (temps d'échange militant autour de thématiques d'actualité), à la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre, et à la Journée internationale des migrants du

18 décembre, qui ont toutes été marquées par des partenariats avec d'autres associations et collectifs engagés. La production régulière du bulletin « ASTI Infos » a permis de diffuser largement les analyses et les engagements de notre association.

En marge de nos combats, l'année 2024 a aussi été marquée par la démission inattendue d'une co-présidente en mars 2024. Le fonctionnement du bureau et du CA en particulier s'en sont de fait trouvés un certain temps déstabilisés. Nous avons pris conscience de la nécessité d'être plus vigilants aux remarques, aux avis, aux opinions des uns et des autres afin de mieux prévenir les conflits internes.

Enfin, nous souhaitons adresser un immense merci à nos salariées et à l'ensemble des bénévoles de l'ASTI 14. Leur engagement, leur rigueur, leur humanité et leur fidélité sont la véritable richesse de notre structure. Qu'il s'agisse de l'accueil, du soutien juridique, des formations, des actions culturelles ou de la mobilisation politique, leur travail quotidien permet à des centaines de personnes de retrouver un peu de dignité et d'espoir. Dans un contexte politique et social de plus en plus dur, ils et elles incarnent avec force les valeurs de solidarité, de justice et d'égalité.

3. L'INFORMATION DES PERSONNES ETRANGERES ET LA DEFENSE DE LEURS DROITS

a) L'accueil et la permanence courrier

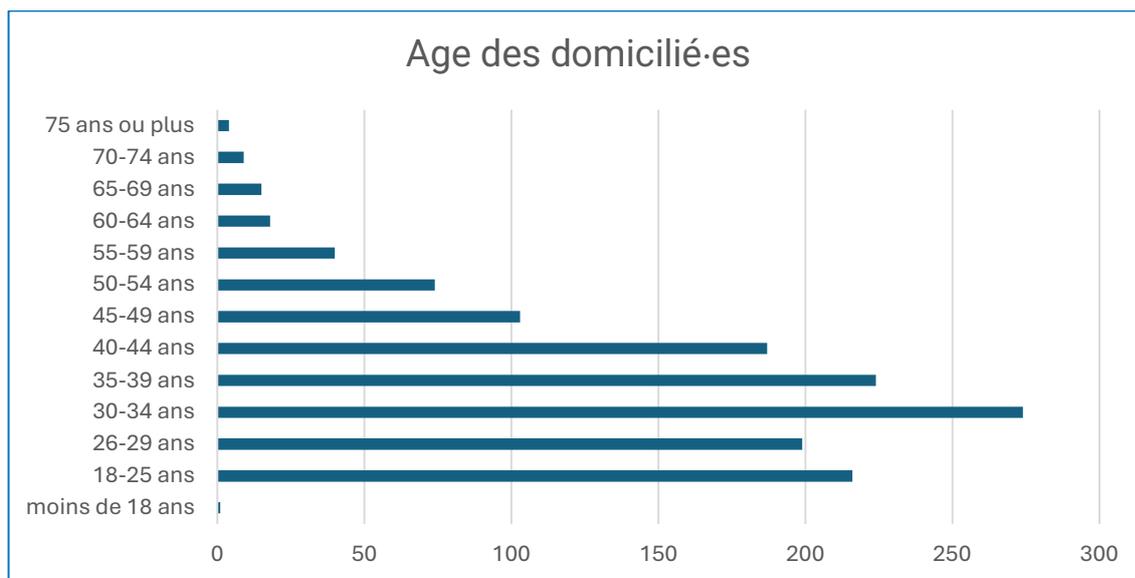
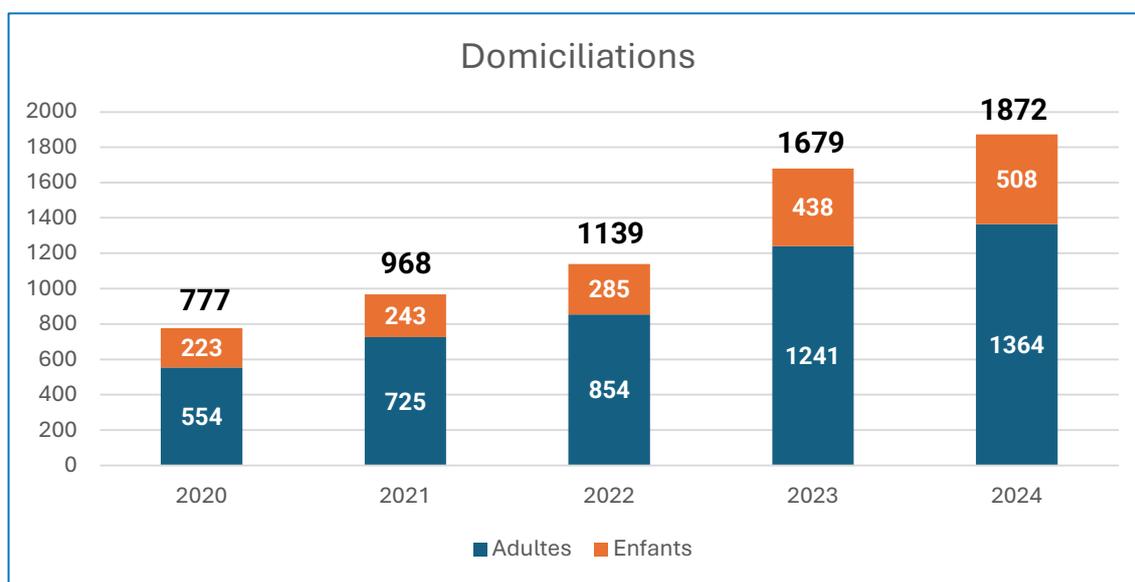
L'ASTI 14 bénéficie de l'agrément préfectoral (renouvelé le 05/06/2020 pour 5 ans) aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes étrangères sans domicile stable (hors demandeurs d'asile).

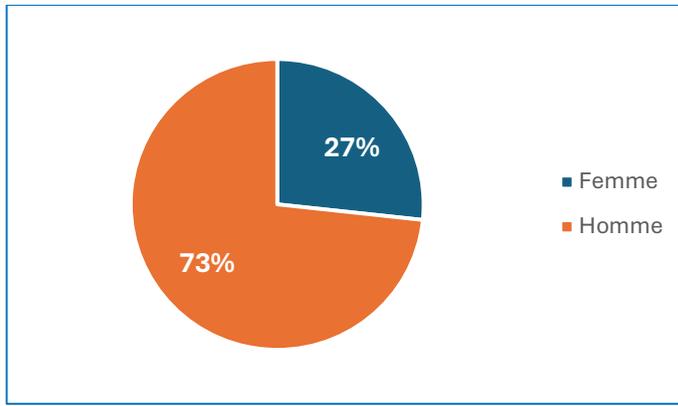
Les courriers peuvent être retirés à l'ASTI 14 au cours de 5 permanences : 4 en matinée (mardi, mercredi, jeudi, vendredi) et 1 en fin de journée (lundi). Les premières domiciliations sont possibles lors de 2 permanences en après-midi (mardi, vendredi).

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 : **1872** personnes étaient domiciliées à l'ASTI 14 :

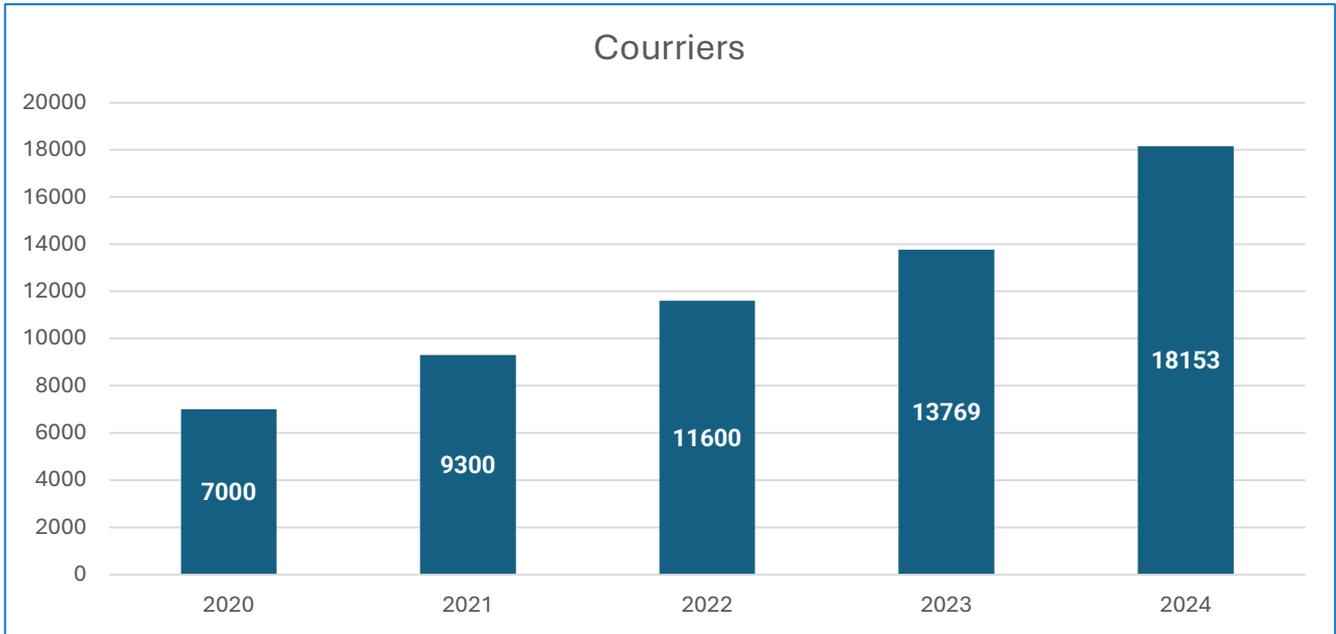
Première demande : 669 ; Renouvellement : 695

Répartition : **1364 adultes** et **508 enfants**. Soit **12% d'augmentation** par rapport à 2023 : 11% en ce qui concerne les nouvelles domiciliations et 27% pour les renouvellements.





Au 31 décembre 2024 : Environ **18153** courriers ont été reçus. Soit **32% d'augmentation** par rapport à 2023.



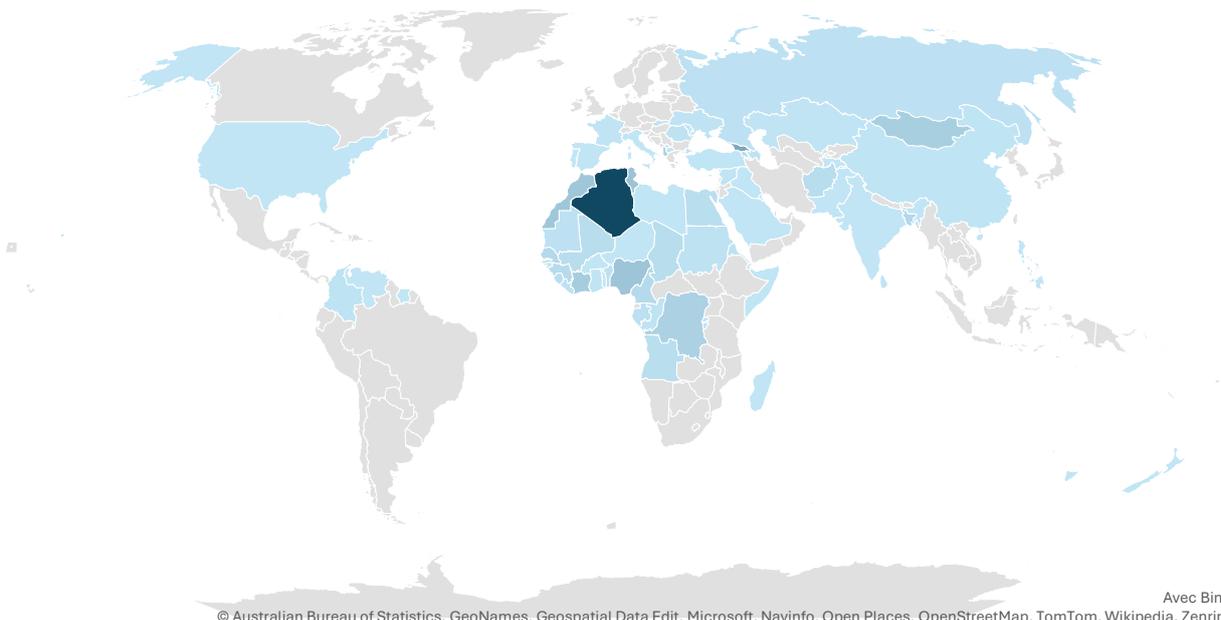
Le nombre de courriers non distribués est moindre que les années précédentes. Il s'élève à 1,77% (7,8% en 2023, 19% en 2022).

Cette activité représente près de 50 heures de travail hebdomadaire (réception, tri et distribution des courriers), elle est assurée par une trentaine de bénévoles.

78 pays de naissance répertoriés (71 en 2023, 60 en 2022). Une légère hausse des ressortissants d'Afrique et d'Europe. Même représentativité des pays.

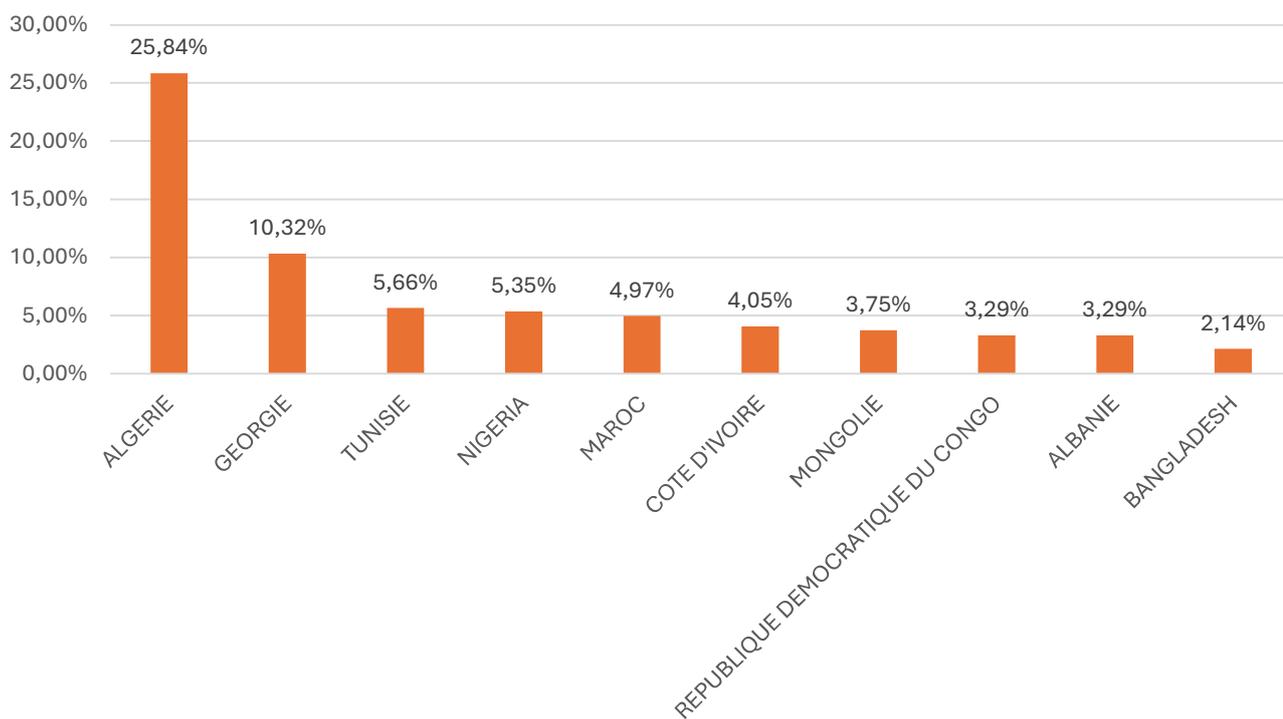
Pays de naissance des domiciliés de l'ASTI

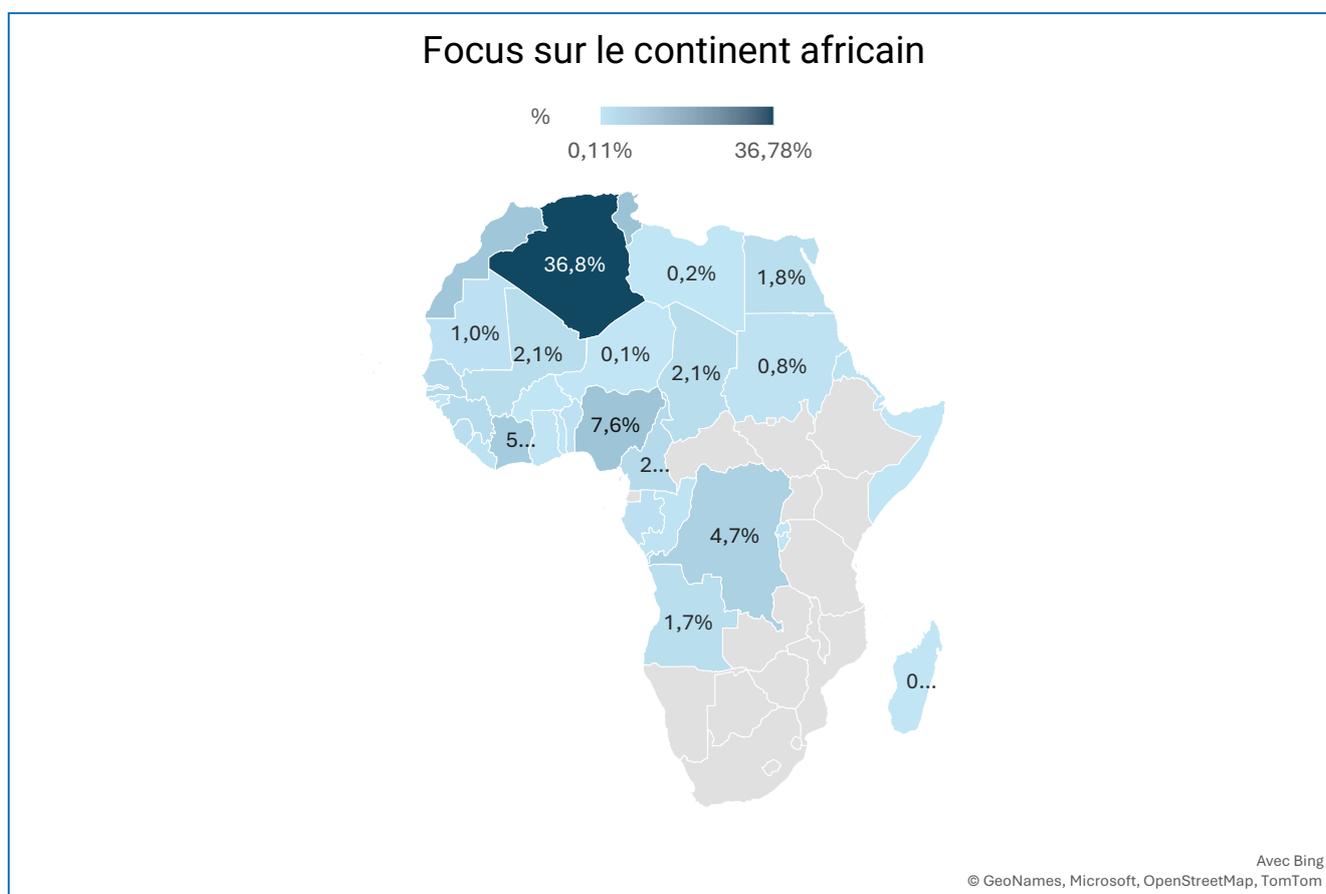
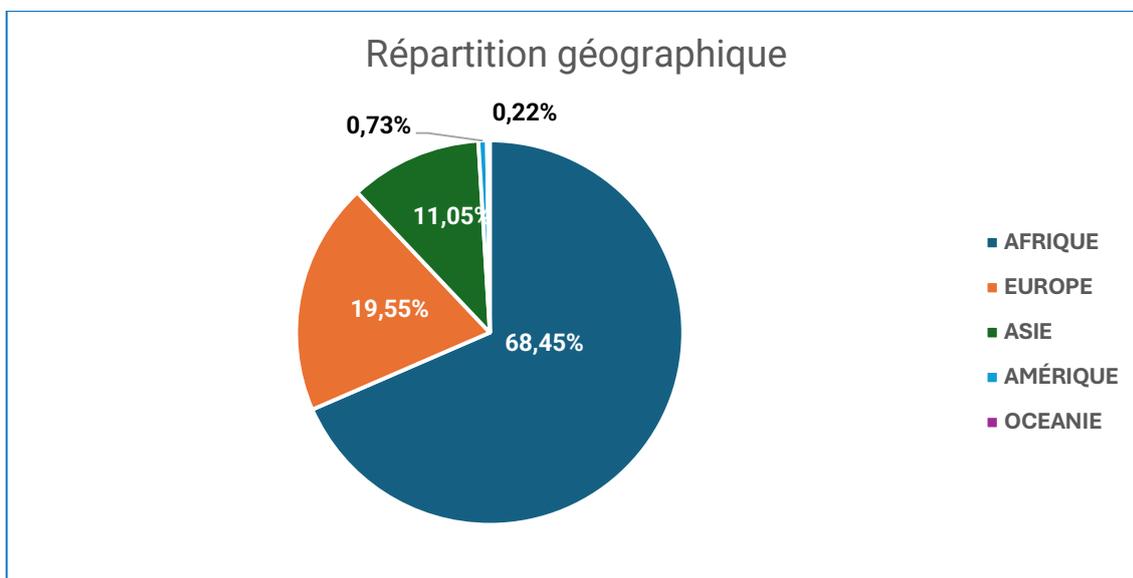
% 0,08% 25,84%



Avec Bing
© Australian Bureau of Statistics, GeoNames, Geospatial Data Edit, Microsoft, Navinfo, Open Places, OpenStreetMap, TomTom, Wikipedia, Zenrin

Les 10 pays les plus représentés





b) Aide à la déclaration de revenus

Le 30 avril, 3 personnes de l'intersyndicale Finances Publiques et le 16 mai, 2 personnes de l'intersyndicale Finances Publiques ont été présentes à l'ASTI 14 pour aider à remplir les déclarations de revenus.

En effet, même si on n'a aucun revenu, la déclaration est à faire annuellement. Elle représente une preuve d'intégration et elle est nécessaire pour l'obtention de certains droits sociaux. Une trentaine d'étrangers étaient présents à cette formation.

c) L'information et le soutien juridique

Tous les lundis matin, l'ASTI 14 organise une permanence d'accueil juridique sans rendez-vous. Une dizaine de bénévoles participent à cette activité en binôme de façon à recevoir chaque lundi environ 15 personnes. Une réunion-bilan est faite en fin de matinée avec la juriste pour décider des suites à

donner pour chaque dossier. Les personnes, étrangères ou françaises, sont ainsi reçues afin de recevoir une information rapide et être orientées dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Au besoin, l'association dirige les personnes intéressées vers les services administratifs, structures sociales ou associatives partenaires. Ces accueils sont assurés par des bénévoles, ainsi que par la salariée juriste.

À défaut de pouvoir répondre immédiatement ou si les questionnements nécessitent des recherches plus approfondies ou le traitement de pièces justificatives, un rendez-vous sera alors fixé. En effet, les personnes étrangères et françaises usagères sont également reçues sur rendez-vous.

Un accueil téléphonique dédié aux questions juridiques est accessible le mardi de 14h à 17h, permettant ainsi aux personnes concernées mais aussi aux professionnel-le-s en lien avec des personnes de nationalité étrangère d'évoquer des situations et de recueillir des informations et des conseils juridiques.

Par ailleurs, des réponses juridiques sont apportées aux questions reçues via le courriel du service juridique de l'ASTI 14.

707 entretiens ont été assurés dans le cadre des permanences juridiques du lundi matin en 2024.

174 rendez-vous ont été assurés en dehors des permanences juridiques du lundi matin.

Les personnes reçues étaient originaires de 71 pays différents : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Chine, Colombie, Comores, République du Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Cuba, Érythrée, États-Unis, Éthiopie, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée Conakry, Haïti, Irak, Iran, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kosovo, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Niger, Nigeria, Philippines, Russie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Syrie, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela.

466 dossiers ont été « suivis » par la juriste et l'assistante (202 en 2023).

Ce qui signifie que 466 situations ont entraîné une action au-delà de la seule transmission d'informations : envoi d'un mail aux services préfectoraux ou autres, rédaction de courrier, analyse du caractère complet d'un dossier, échanges avec d'autres professionnel-le-s, saisine d'une juridiction (tribunal administratif, cour nationale du droit d'asile par exemple).

Si les problématiques abordées dans le cadre des entretiens juridiques relèvent de différentes thématiques, la question de l'accès à un titre de séjour en France reste la question principalement posée. Toutefois, il s'avère que de nombreuses personnes étrangères, en situation régulière, sont confrontées à des difficultés liées aux procédures mises en place pour le renouvellement des titres de séjour et le renouvellement des récépissés ou mise à disposition de documents provisoires de séjour, entraînant parfois des situations de rupture de séjour pour lesquelles elles sollicitent l'intervention de l'ASTI 14. 30% des dossiers suivis par l'ASTI 14 concernent ces difficultés.

Les personnes usagères de l'ASTI 14 rencontrent des difficultés dans l'utilisation des téléprocédures mises en place. Des téléprocédures existent pour la plupart des demandes, à l'exception des demandes dites de régularisation ou d'admission exceptionnelle au séjour. Cela suppose des utilisateurs et utilisatrices de maîtriser l'outil informatique, d'avoir un accès à Internet, de lire la langue française ou la langue anglaise.

C'est pourquoi l'ASTI 14 est particulièrement sollicitée par les personnes usagères de l'association pour être accompagnées dans ces démarches qui ne relèvent pas tant du droit au séjour que de l'accès au service public. Il s'agit soit de personnes qui ne seraient pas familiarisées avec les usages du numérique et/ou qui ne disposeraient pas du matériel nécessaire, ne seraient pas autonomes dans l'utilisation des outils numériques ou encore connaîtraient une situation bloquante.

L'ASTI 14 peut être « invitée » dans les dossiers déposés sur le site « demarches-simplifiees.fr ». Une invitation au dossier signifie pour l'association de pouvoir vérifier les informations qui y figurent ainsi que les pièces jointes et, le cas échéant modifier le dossier, le consulter tout au long de l'instruction de la demande et interagir avec l'agent de préfecture en charge de son examen.

Outre ce site, les personnes étrangères ont à utiliser le site de l'administration numérique des étrangers en France (« administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr ») pour valider un visa de long séjour valant titre de séjour, demander ou renouveler un titre de séjour, déclarer un changement de situation ou demander un document de voyage (document de circulation pour étranger mineur ou titre de voyage pour réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire) ou encore déposer une demande d'acquisition de la nationalité française. Ce site peut s'avérer difficile d'utilisation et souffre de fréquents dysfonctionnements qui amènent les personnes utilisatrices à s'adresser à l'ASTI 14.

Par ailleurs, suite à la modification du règlement départemental d'aide sociale, à partir du 26 juin 2024, un « secours exceptionnel enfance famille » s'est substitué à l'« allocation mensuelle de subsistance » précédemment accordée aux familles les plus démunies dans le département du Calvados.

Le Conseil départemental, en votant ces modifications du Règlement départemental de l'aide sociale, a choisi de ne plus prévoir le versement d'allocations mensuelles, mais d'accorder une aide financière exceptionnelle aux familles rencontrant « *des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement l'équilibre familial* », étant précisé que « *la situation de précarité doit être provoquée par un accident de la vie (rupture, décès, perte d'emploi, attente de droits...) ou par une charge exceptionnelle et imprévue* ».

Dans ce contexte, beaucoup de familles qui percevaient jusqu'alors une aide mensuelle se sont vu refuser le renouvellement de ce qui est devenu le « secours exceptionnel enfance famille ».

Cette situation a fortement mobilisé l'équipe juridique : accueil des familles concernées, constitution de dossiers en vue de la rédaction de recours contre les décisions de refus opposées par le Président du Conseil départemental, finalisation et envoi des recours mais également informations destinées aux partenaires comme aux élu·e·s.

39 personnes ont été accompagnées dans le cadre de recours gracieux contre des décisions de refus opposées par le Président du Conseil départemental.

d) Interventions au centre pénitentiaire de Caen

En 2014, l'ASTI 14 a signé une convention avec le ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Direction interrégionale de Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie) prévoyant un partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Calvados (SPIP) pour la mise en place d'interventions à la maison d'arrêt de Caen auprès du public étranger dans le but de l'informer sur ses droits et l'accompagner dans ses démarches administratives et juridiques.

En 2024, la convention de prestation « Favoriser l'accès au droit des personnes détenues » signée par le ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP) et la Maison d'arrêt de Caen (MA) a de nouveau été reconduite. Cette convention a pour objet la mise en œuvre du projet d'accompagnement des personnes de nationalité étrangère se trouvant en détention et rencontrant d'importantes difficultés relatives à leur situation administrative.

L'action de l'ASTI 14 consiste à apporter une information et une assistance juridique à la personne incarcérée pour toute question relative à sa situation administrative (asile, séjour, contentieux de l'éloignement...). L'ASTI 14 peut également délivrer des conseils juridiques aux conseiller·es pénitentiaires d'insertion et de probation sur sollicitation.

C'est dans ce cadre que l'ASTI 14, représentée par Élise COSTÉ, juriste salariée de l'association, et un administrateur, a assuré des interventions au centre de détention de Caen (rue du Général Moulin) à partir du mois de mars 2024 : 5 interventions ont eu lieu au sein du centre de détention de Caen (le 1^{er} et 29 mars, 26 juillet, 4 octobre et 29 novembre). 8 personnes ont été reçues en entretiens individuels.

À l'issue de chaque intervention, des comptes-rendus d'entretiens ont été adressés aux conseiller·es pénitentiaires d'insertion et de probation. Ces « retours » indiquaient les problématiques évoquées avec les personnes détenues ainsi que les perspectives pouvant être envisagées. Le SPIP assurait ensuite le suivi des situations en collaboration avec l'ASTI 14.

e) Aide à l'établissement de la couverture sociale

Les bénévoles de l'ASTI 14 aident les personnes étrangères à constituer leurs dossiers de demande d'ouverture de droits et de renouvellement à l'Aide Médicale État (AME) et à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), ex-CMUC.

Les rendez-vous sont donnés à l'accueil pour le mercredi après-midi suivant. Un document est remis et expliqué à la personne pour qu'elle vienne au rendez-vous avec les pièces nécessaires à la constitution de son dossier. Elle est ensuite accueillie afin de recevoir une information sur ses droits et d'être aidée pour rassembler l'ensemble des éléments en vue du montage de son dossier. Une fois complété, la personne le dépose elle-même à la CPAM.

L'ASTI 14, en complémentarité avec la CPAM, est ainsi un facilitateur d'accès aux soins et prestations de sécurité sociale par un suivi concerté des dossiers. Notre association reçoit d'ailleurs chaque année une subvention de la CPAM du Calvados.

Nombre de mercredis ouverts : **36** (pour 41 en 2023, 43 en 2021, 32 en 2020, 44 en 2019)

4 intervenant-e-s bénévoles (2 par permanence), puis 5 ensuite.

192 rendez-vous donnés en 2024 (230 en 2023)

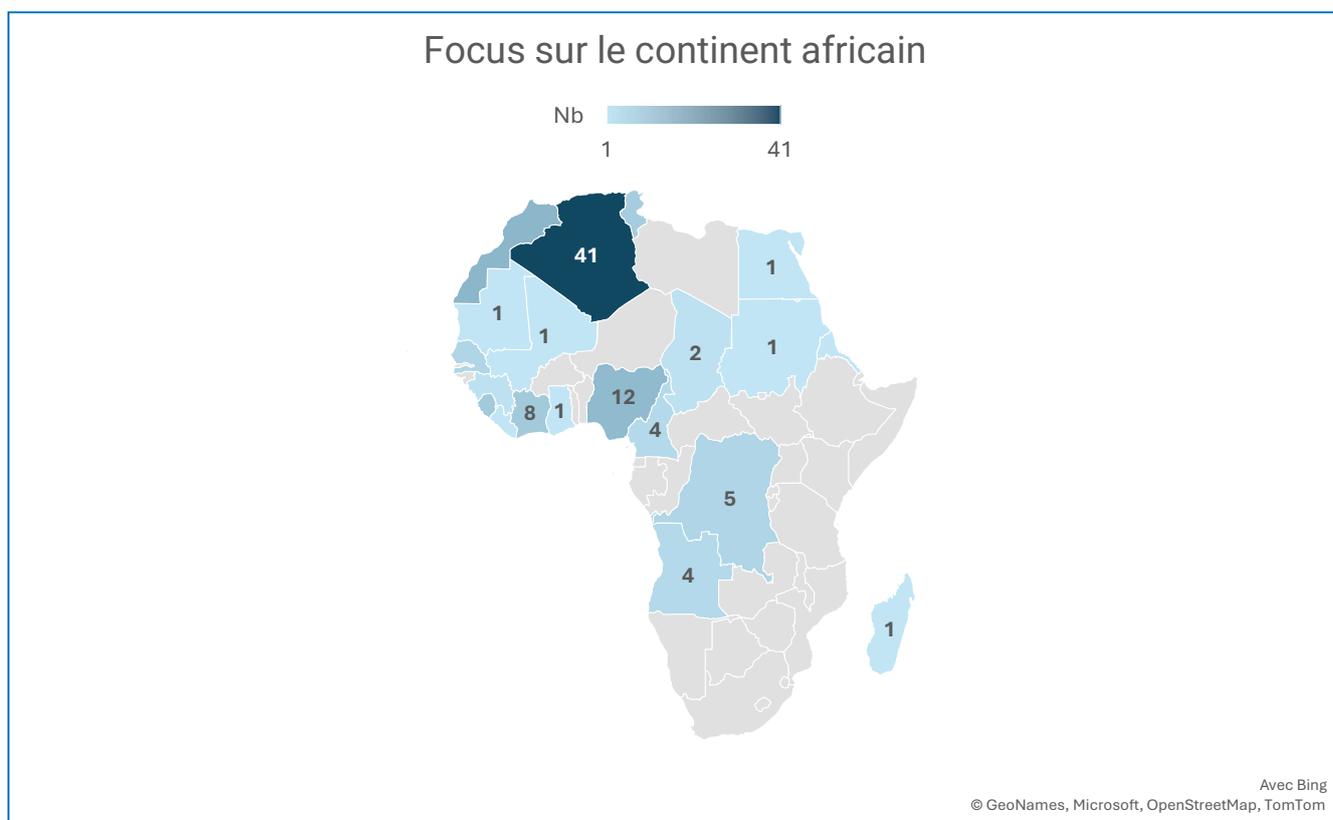
156 personnes ont été reçues (183 en 2023), **25** ne sont pas venues et ne se sont pas excusées (pour 43 en 2021, 34 en 2022, 46 en 2023), 7 se sont excusées.

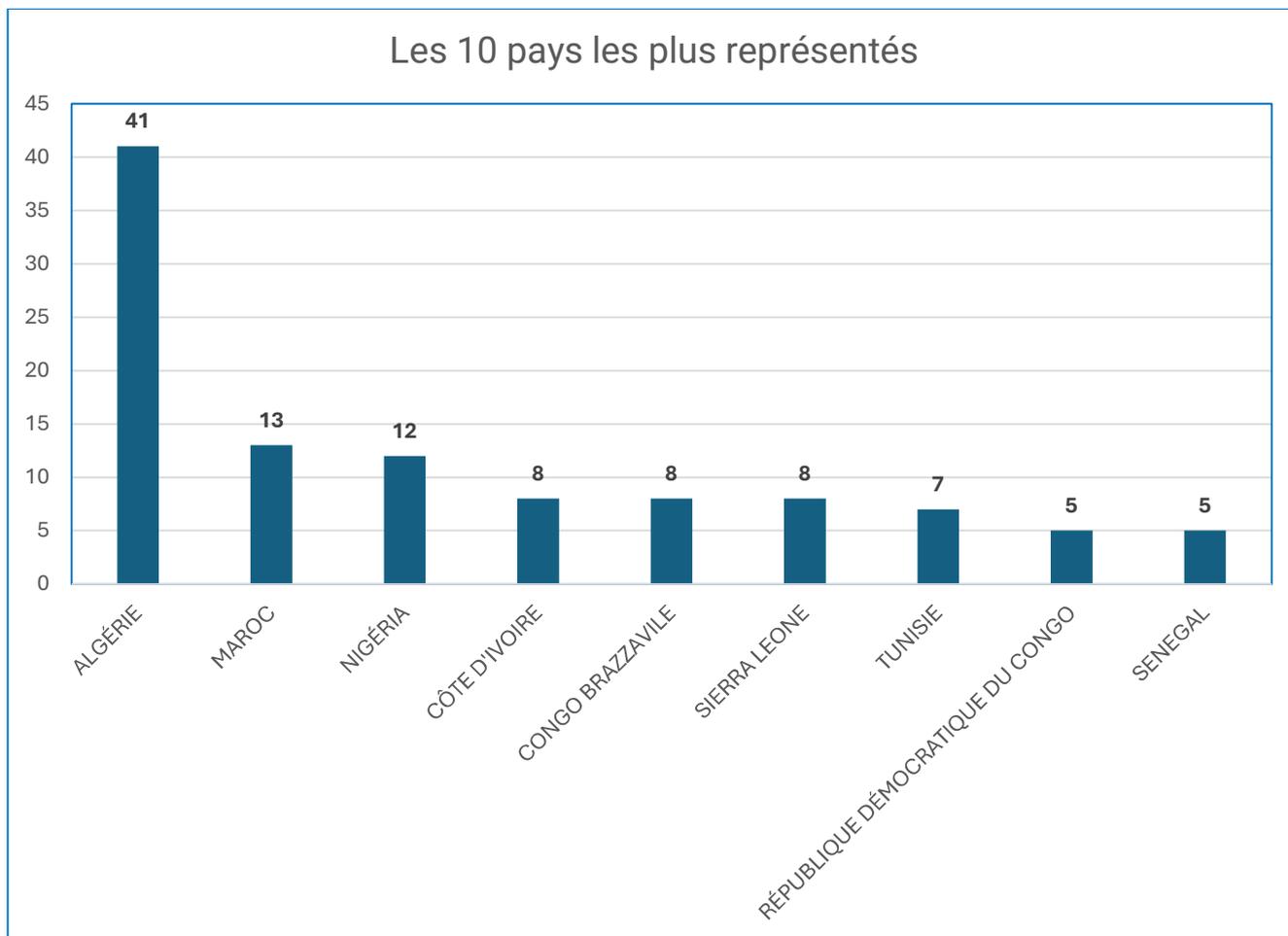
135 dossiers constitués (164 en 2023, 139 en 2022, 154 en 2021)

125 demandes d'AME (64 premières demandes et 61 demandes de renouvellement), 10 de CSS, (156 en 2023, 127 en 2022, 154 en 2021, 101 en 2020, 124 en 2019, 99 en 2018)

Informations données en entretien sans constituer de dossier : 21 personnes reçues

32 nationalités répertoriées :





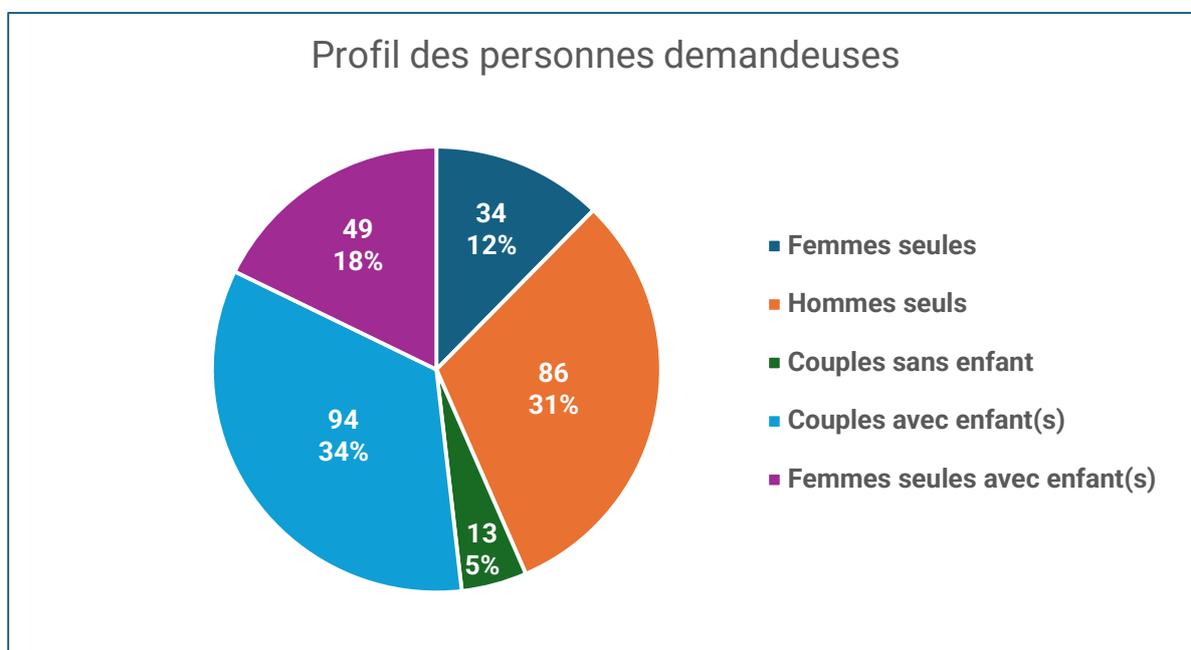
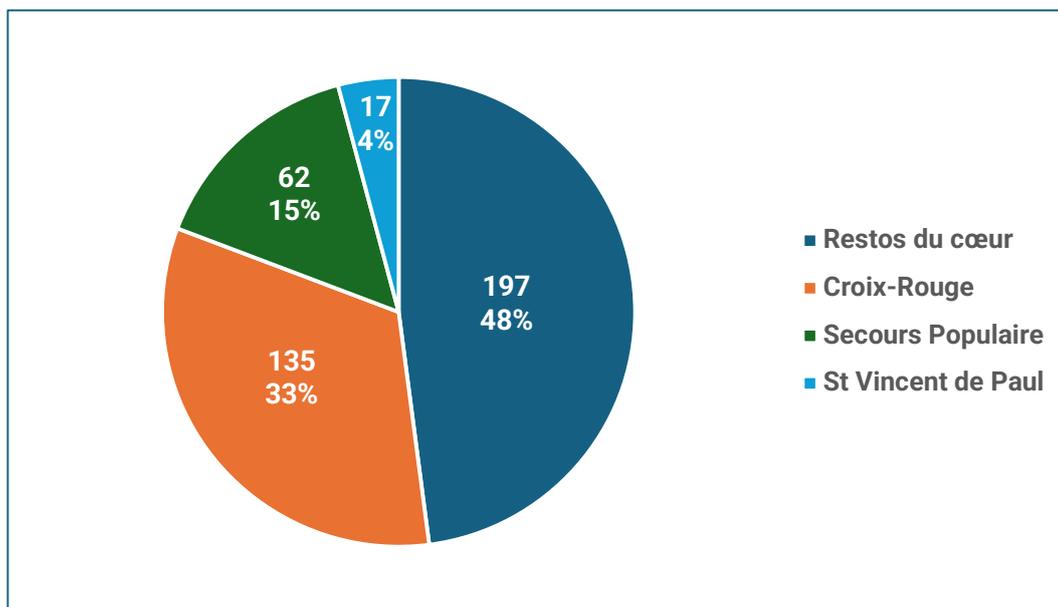
f) **Le soutien social**

I. **L'accès à l'aide alimentaire en 2024**

Tous les lundis après-midi se tient un accueil dédié aux demandes à caractère social, principalement l'accès à l'aide alimentaire.

À la différence des autres bénéficiaires des associations caritatives qui y ont un accès direct, les personnes étrangères sans titre de séjour doivent s'y présenter munies d'un document mentionnant leur situation matérielle et administrative. L'ASTI 14, l'ARCAL et certains services sociaux établissent ce document.

Répartition des associations caritatives choisies lors des 411 demandes enregistrées au cours des permanences (303 en 2023) :



Au total, en 2024, les permanences ASTI 14 ont permis l'accès à l'aide alimentaire pour 383 adultes et 302 enfants (en 2023, 360 adultes et 277 enfants, en 2022, 328 adultes et 196 enfants).

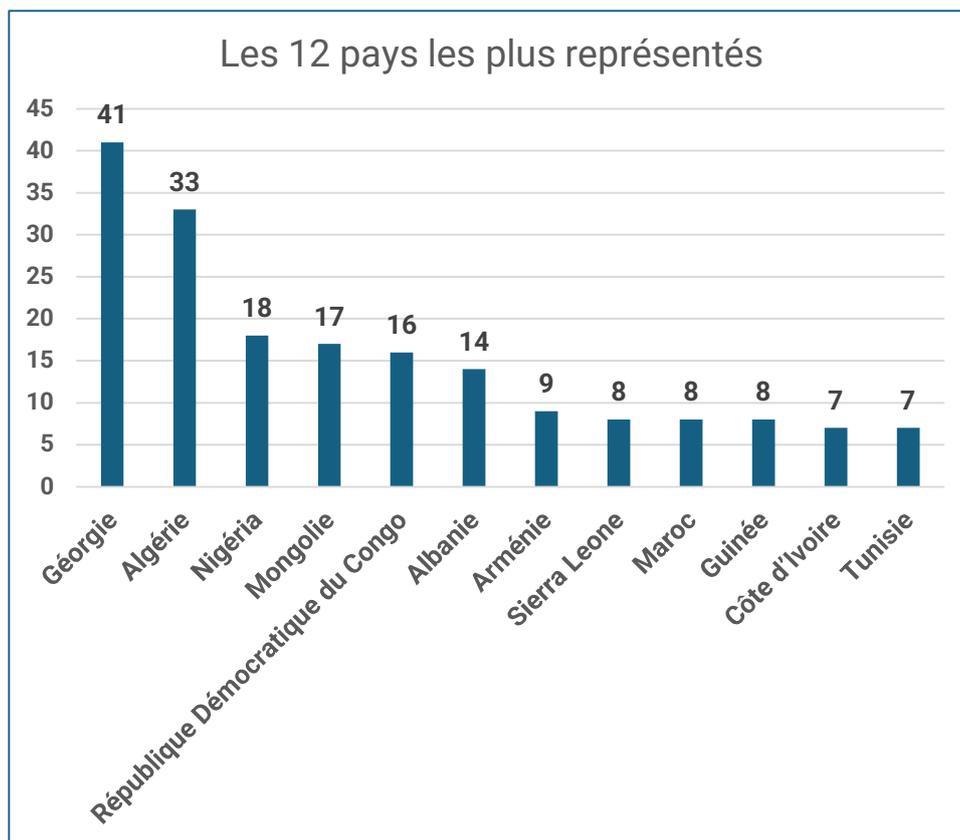
Jusqu'à l'été 2024, peu de changements par rapport à l'activité 2023.

Mais nous avons constaté une augmentation des demandes des familles à partir de septembre. Suite à la modification du règlement départemental de l'action sociale, le secours exceptionnel enfance famille (ex-allocation mensuelle) a pris fin. Les familles en situation irrégulière ont perdu la seule ressource à laquelle elles pouvaient prétendre. Depuis cette suppression, nous recevons beaucoup de personnes ne pouvant plus se nourrir avec l'aide d'une seule association.

Nous sommes donc amenés à répondre à leurs demandes de pouvoir recourir à une deuxième association. Jusqu'alors, nous avons tenu compte la règle en vigueur : Ne demander qu'à une seule association pendant une même période. Ce n'est plus possible.

Nous sommes conscients des difficultés que le désengagement du Conseil départemental fait peser sur les associations caritatives déjà très sollicitées. Nous leur avons proposé un échange à ce sujet.

40 nationalités répertoriées.



II. Le fonds social

Le « fonds social » a pour objectif d'apporter un soutien financier aux personnes étrangères.

L'aide apportée par l'ASTI 14 peut couvrir l'intégralité de la dépense ou prendre la forme d'une participation aux frais après examen par la commission « fonds social », composée de 7 bénévoles.

En 2024, elle a porté sur :

- L'achat de timbres fiscaux pour l'obtention de premiers titres de séjour et l'achat de titres de transport pour les démarches concernant l'asile, auprès de l'OFPRA ou de la CNDA. Des cofinancements avec le Secours Catholique et le CCAS de Caen ont été réalisés. 7 personnes ont été concernées pour un montant de 634 € ;
- La remise de tickets de bus, délivrés gracieusement à l'ASTI 14 par la plateforme mobilité Caen-la-Mer ;
- La photocopie de documents administratifs, d'un montant non quantifiable.

g) **Le soutien au mineurs non accompagnés (MNA)**

En juin 2024, Nicolas MARTINE (coordinateur) et Marie CARDIN (médiatrice en santé), travaillant à Médecins Du Monde (MDM), ont souhaité rencontrer l'ASTI 14.

Médecins Du Monde assure depuis plusieurs années l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) dont la minorité n'a pas été reconnue par le département : les jeunes se voient notifier un non-lieu à assistance éducative, accompagnée d'une fin de prise en charge « sèche ».

Contestant la décision du Conseil Départemental, certains jeunes souhaitent saisir le juge des enfants afin d'être rétablis dans leur minorité.

Depuis plusieurs années, MDM a su créer des partenariats forts avec les structures « de droit commun » : le 115 pour l'hébergement, la Boussole (suivi social), le CCAS de Caen pour la domiciliation, la scolarisation (classes pour MNA à l'EREA Yvonne Guégan, lycée Laplace).

Après avoir assuré cette mission de 2016 à 2022, MDM a recentré ses actions sur les problèmes de santé et ne peut plus assurer le suivi juridique et administratif des jeunes mineurs : c'est sur ce volet que MDM sollicite l'aide de l'ASTI 14. MDM continue toutes les autres missions concernant les mineurs isolés.

5 bénévoles de l'ASTI 14 ont été intéressés pour reprendre cette mission, de ce fait le Conseil d'Administration de l'ASTI 14 l'a acceptée. Il y a eu une formation par Médecin Du Monde et une subvention de MDM pour couvrir les frais 2025. Il s'agit d'accompagner le jeune chez l'avocate qui, si le dossier lui semble sérieux, saisira la juge des enfants (l'aide juridictionnelle est accordée).

L'avocate a besoin que le jeune fasse un récit précis et cohérent avec des lieux, des dates afin de défendre au mieux ses intérêts, le but étant de prouver sa minorité. Son parcours migratoire est également détaillé, un mineur sans représentant légal ne peut pas franchir les frontières. Nous voyons plusieurs fois le jeune, tentons d'instaurer un climat de confiance. Il y a des choses difficiles à dire, à nommer.

Nous accompagnons également le jeune pour la consolidation des documents d'état civil : démarches au consulat ou à l'ambassade à Paris pour la légalisation de ses documents.

Plus d'un recours sur deux est gagnant !

En avril 2025, 6 jeunes sont en recours : les avocates ont déposé récemment la saisine au tribunal des enfants pour deux d'entre eux.

h) Les rendez-vous avec nos partenaires

Les services rendus aux personnes étrangères lors des accueils et permanences mentionnés ci-dessus nécessitent de nombreux échanges de concertation avec les structures, associatives ou institutionnelles, œuvrant dans le même champ d'action.

- **12/01/2024**, avec Jean-Baptiste LANEEL, éducateur spécialisé de la Maraude Enfant Famille (STDU - ACSEA) ;
- **16/01/2024**, avec l'équipe du CADA Itinéraires ;
- **18/01/2024**, avec Alexa BEAUSSIEU, éducatrice spécialisée au Foyer d'accompagnement éducatif et scolaire (Association Œuvre Notre Dame) ;
- **10/04/2024 et 14/05/2024**, avec Perrine SIMON, assistante de service social aux ACT de la Croix Rouge ;
- **14/05/2024**, avec Stéphanie YANKOS et Kathy GENSE, chargée des relations entreprises et assistante de service social aux Apprentis d'Auteuil ;
- **13/06/2024**, avec Médecins Du Monde (MDM) sur le sujet du soutien aux Mineurs Non Accompagnés non-reconnus ;
- **30/04/2024**, avec le CCAS de Caen suite à l'arrêt des domiciliations par l'association « Un toit pour tous » ;
- **20/09/2024**, avec Mme Marine LOLON, chargée de mission à la DDETS, pour un point sur l'activité de domiciliation ;
- **23/09/2024**, avec M. Deys BASILE, intervenant social sur les résidences ADOMA FLEURY – NOES et ARMOR pour une meilleure analyse des structures pouvant accompagner leurs résidents ;
- **22/10/2024**, avec Émilie LERDU, éducatrice spécialisée aux ACT de la Croix Rouge ;
- **18/11/2024**, avec Valérie MUSEUR, assistante de service social aux ACT de la Croix Rouge ;
- **16/12/2024** : avec M. Abdenbi CHAREEF, Responsable du bureau Retour et Réinsertion Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Rencontre d'information à l'ASTI sur le nouveau dispositif ARVI (Aide au Retour Volontaire Incitative), mis en place par l'arrêté du 9 octobre 2023
- **19/12/2024**, avec Arnaud COTTEBRUNE-LENOIR, Responsable de l'OACAS l'Auguste Recycleur Bâtitteur de Périers-en-Auge.

4. LA FORMATION

Objectif : Sensibiliser les professionnels et l'opinion publique sur l'immigration.

a) **Les formations juridiques**

Les évolutions constantes du droit des étrangers impliquent que salariées et bénévoles se forment en continu et transmettent à leur tour les acquisitions vers les partenaires sociaux (professionnels en relation avec les immigré-es, personnes de la société civile).

Sur ce point l'année 2024 a été marquée par le vote et l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration dite « asile et immigration » ce qui a nécessité un travail important d'analyse et de restitution de la nouvelle législation.

L'ASTI 14, agréée au titre de la formation professionnelle continue et déclarée sous le numéro 25 14 01910 14 a proposé des formations aux professionnel·les en relation avec les immigré-es dans les administrations, les collectivités territoriales, les services sociaux et de santé, les foyers d'hébergement, les associations.

Toutes les formations juridiques ont été assurées par notre salariée Élise COSTÉ.

I. Formations destinées aux professionnel·le·s

Le travail salarié des personnes étrangères en France (7h) – 30/05/2024

Nombre de personnes participantes : 15 (dont Nathan BINA, stagiaire à l'ASTI 14).

Salariées des structures suivantes : AAJB (1), MDEF (4), EPSM de Caen (2), Association Itinéraires (4), Centre Hospitalier Robert BISSON (1), Ville de Flers (1), DRFIP BRETAGNE.

Inscription à titre personnel : 1.

Le droit au séjour en France au titre de la vie familiale (7h) - 17/10/2024

Nombre de personnes participantes : 18 (dont Guennët GEZAHEGN, assistante salariée à l'ASTI 14).

Salariées des structures suivantes : Association Itinéraires (3), AAJB (3), Centre Hospitalier Robert Bisson (1), EPSM de Caen (2), MDEF (4), UDAF 14 (3).

Inscription à titre personnel : 1.

Demander l'asile en France (7h) – 05/12/2024

Nombre de personnes participantes : 10 (dont Sidonie ERNAULT et Mattéo PICHON, bénévole et stagiaire à l'ASTI 14).

Salariées des structures suivantes : EPSM de Caen (2), MDEF (5), AAJB (1), Association Itinéraires (2).

II. Formation destinée au réseau des ASTIs

Formation « flash » du réseau des ASTIs (via « Zoom ») consacrée à l'admission exceptionnelle au séjour en raison de l'activité professionnelle salariée ou « régularisation par/pour le travail » le 11/03/2024.

III. Formation destinée aux étudiant·e·s du M2 « Droit des Libertés » de l'Université de Caen-Normandie

La procédure d'asile, le 31/01/2025.

IV. Formations destinées aux militant·e·s de l'ASTI 14 et d'associations partenaires

5 sessions de 3h.

- **7 février** : Introduction au droit des étrangers ;

- **13 mars** : Information sur la loi « pour contrôler l’immigration, améliorer l’intégration » du 26 janvier 2024 ;
- **17 avril** : L’asile 1^{ère} partie : Demander l’asile en France - Protections et procédure ;
- **12 juin** : L’asile 2^{ème} partie : Les droits des personnes demandant l’asile et des personnes bénéficiaires d’une protection au titre de l’asile ;
- **25 septembre** : Introduction au droit des étrangers.

96 inscriptions : 56 en provenance de l’ASTI 14 et 40 de quinze structures partenaires : ARCAL, ASIL, CAMO, Centre socio-culturel de la Pierre Heuzé, Cimade, CLAM, Centre socio-culturel de Mondeville, Emmaüs, ENEFA, GREF, Médecins du Monde, PIAF/GRETA, Revivre/FAIR, Temps d’un Toit, Voix des Femmes.

Les supports de formation sont mis en ligne sur le site Internet ASTI 14, accès réservé aux bénévoles.

b) L’ASTI 14, lieu de stages

- Accueil et formation de Guennët GEZAHEGN, demandeuse d’emploi. Accueil dans le cadre d’une convention d’immersion professionnelle signée avec France Travail du 02/01/2024 au 31/01/2024 ;
- Accueil et formation de Nathan BINA, étudiant en Master 2 « Droit des Libertés » de l’Université de Caen-Normandie (année universitaire 2023/2024). Stage obligatoire du 01/04/2024 au 31/05/2024 ;
- Accueil de Rachel DEMEUSE, étudiante à l’Institut d’Études politiques de Paris en 1^{ère} année (année universitaire 2023/2024). Accueil dans le cadre du « parcours civique » du 27/05/2024 au 25/06/2024 ;
- Accueil de Lilou MARIE, étudiante en Licence 3 en droit à l’Université de Caen-Normandie (année universitaire 2023/2024). Accueil dans le cadre d’une convention relative à l’organisation des périodes d’observation en milieu professionnel du 10/06/2024 au 21/06/2024 ;
- Accueil et formation de Mattéo PICHON, étudiant en Licence 2 de droit à la Faculté de droit de l’Université de Caen-Normandie (année universitaire 2024/2025). Stage non obligatoire du 18/11/2024 au 21/12/2024.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2024

a) *Communication*

Tout au long de l'année l'ASTI 14 diffuse de nombreuses informations. Portée par la commission « Communication », cette activité s'opère par le biais de différents supports :

Une page Facebook publique

L'ASTI 14 y partage des articles et des photos sur les activités de l'association, relaie le site internet, rappelle les contacts, les horaires d'ouverture de l'accueil. Elle promeut des événements. Elle relaie aussi des infos plus générales d'ordre administratif, sanitaire ou social (préfecture, nouveaux dispositifs etc.) ou politique (décisions gouvernementales, actions militantes, prises de position). Elle est abonnée à d'autres pages d'associations de soutien ou de solidarité et de partenaires culturels dont elle partage certaines publications.

2200 personnes ont suivi les informations de cette page en 2024 (2117 en 2023, 1900 en 2022).

Le site internet de l'ASTI 14 (asti14.org), créé en 2021

La commission communication en assure l'actualisation régulière pour donner une bonne visibilité à l'association, à ses engagements et à ses multiples activités. D'autre part, elle fournit aux bénévoles, via l'espace qui leur est réservé, tous les éléments de la vie associative (comptes rendus de réunions, etc.) et les documents utiles dont ils ont besoin.

21 articles ont été publiés en 2024 (38 en 2023, 25 en 2022).

Environ 40 dates de réunion ou d'événements ont été mises sur l'agenda.

Les mises à jour des horaires de permanence en page d'accueil ont été effectuées.

Tous les bénévoles ont un compte utilisateur qui leur permet d'accéder aux différents documents mis en ligne : formations juridiques (21) formations numériques (9), accueil et domiciliation (17), accès à l'aide alimentaire (11), accès à un compte bancaire, fiches d'information sur l'accès à la santé pour les migrants, annuaires (interprètes assermentés etc.), guide « Solidarité » de la ville de Caen, « Toitoriel » : réseau d'aide aux élèves sans toit, demande de remboursement, écrire un témoignage, liste des avocats, annuaire ministériel et parlementaire, coordonnées des bénévoles accueil ou enseignants...

Le coût de l'hébergement et du fonctionnement de ce site est d'environ 150 € par an.

Le site asti14.org a permis via le site HelloAsso de récolter 2 784 € d'adhésions et dons cette année.

L'équipe du site internet a toujours besoin qu'on lui envoie des articles ou des documents pour continuer à mettre à jour ce site, et souhaite que les bénévoles comme les immigré-es utilisent plus cet outil.

ASTI Infos

Bulletin d'informations sur la vie de l'association, l'actualité locale et nationale, il est diffusé régulièrement aux adhérent-es. En 2024 six numéros ont été réalisés.

Par ailleurs l'ASTI 14 a tenu un stand les :

- **21/02/24** : Pour l'**événement IMMIGRÉ-ES** organisé pour la sortie du livre « Le chien qui a vu le lion » au Vieux Saint Sauveur.
- **26/05/24** : Pour la **Fête des Cultures** à Hérouville-Saint-Clair.
- **07/09/24** : Pour la « **Place aux Assos** » à Caen.

b) **ASTIpéro**

En 2023, l'ASTI 14 a initié un rendez-vous trimestriel avec les adhérent-es : l'ASTIpéro, qui s'est poursuivi cette année. Il s'agit d'un échange autour de thèmes d'actualité ou de la vie de l'ASTI suivi d'un moment convivial.

- **1^{er} février** : À la salle de quartier de la Grâce de Dieu, table ronde « médias » : « Comment informer sur la question migratoire » avec Dorian AUBERT de Récits Croisés, Simon GOUIN pour Grand Format et Laurent NEVEU pour Ouest-France ;
- **2 octobre** : À la salle de quartier de la Grâce-de-Dieu, sur la thématique du travail migrant avec Daniel VÉRON, enseignant-chercheur en sociologie à l'université de Caen, auteur du livre : « Le travail migrant, l'autre délocalisation ».

c) **Réflexions, échanges et débats avec nos partenaires**

Comme tous les ans l'ASTI 14 a été sollicitée pour apporter son témoignage et son éclairage lors de journées de débats et d'informations.

- **27 janvier** : Participation à la rencontre de la **coordination Grand-Ouest** à Nantes (Patrick ARZ) ;
- **9 avril** : Intervention d'Élise COSTÉ au Dôme, dans le cadre de **Turf festival**, sur la thématique « Santé livreurs sans papier » ;
- **8 octobre** : Intervention d'Élise COSTÉ au Café des Images, dans le cadre de la 6^{ème} édition du **Festival du film social de l'IRTS**, lors du débat suite à la projection de « Au lendemain de l'odyssée » ;
- **8 novembre** : Participation à la **journée d'interconnaissance des salarié·e·s du mouvement des ASTIs**, à la FASTI à Paris.
- **17 novembre** : Intervention de Marie-Odile LAINÉ et Chloé OLLITRAULT au cinéma de Douvres La Délivrande dans le cadre du **Festival International du Film d'Education** organisé par les CEMEA.

d) **Sensibilisation auprès du public scolaire**

Cette année 2024, les lectures en milieu scolaire ont pris appui sur l'ouvrage de Mamadou Samaké et Marie-Odile Laîné, « Le Chien qui a vu le lion », qui retrace le parcours migratoire de Mamadou, d'Abidjan à Caen, paru fin 2023 aux éditions de La Sauce Aux Arts (LSAA).

16 interventions ont eu lieu auprès de classes de 4^{ème} et 5^{ème}.

- Collège Hastings de Caen : 3 séances
- Collège Notre-Dame de Douvres la Délivrande : 5 séances
- Collège Stephen Hawking de Caen : 5 séances
- Lycée Arcisse de Caumont de Bayeux : 3 séances

En dehors des établissements scolaires, des lectures publiques de l'ouvrage ont eu lieu :

- à la librairie Euréka Street
- à la médiathèque Alexis de Tocqueville
- à l'église du Vieux Saint-Sauveur de Caen, lors de l'événement EXILE/ES du 21 février, avec le soutien technique des éditions LSAA

e) **Manifestations publiques et mobilisations pour la défense des droits**

- **13 janvier et 21 janvier** : manifestations contre « la loi Darmanin » à l'appel du collectif Antiracisme et Solidarité dont l'ASTI 14 est partie prenante ;
- **4 février** : **Commémor'Action**, journée internationale en mémoire des victimes des politiques migratoires. La manifestation, coorganisée par l'ASTI 14, la CIMADE, S.O.S. Méditerranée et Solidarité Migrants Saint-Aubin s'est déroulée quai Vendeuvre, sur le port de Caen, avec la création d'une stèle portant le nom des personnes disparues dans la Manche ;

- **21 février** : Participation à l'événement « Immigré-es » à l'Église du vieux Saint-Sauveur organisé par Marie-Odile LAINÉ avec LSAA éditions et les collectifs d'aide aux migrant-es ;
- **3 avril** : Participation à la soirée avec Edwy PLENEL « Face à l'extrême droite, ses idées, ses médias », organisée par le collectif « Antiracisme et Solidarité », à l'amphi Varignon de l'Université de Caen ;
- **17 octobre** : **Journée mondiale du refus de la misère**, coorganisée par ATD Quart Monde, ASTI 14, Habitat et Humanisme Calvados, la Cimade Caen, le CDAD 14 et le Secours Catholique. Tout au long de la journée, sur l'Esplanade Saint-Pierre, une exposition a invité au dialogue avec les passantes et passants, autour du thème de la maltraitance institutionnelle ;
- **30 novembre** : Tenue d'un stand lors de la journée annuelle de solidarité avec le peuple palestinien « Les huit heures de la Palestine », à l'invitation de l'association France Palestine Solidarité ;
- **18 décembre** : Participation à la **Journée internationale des Migrants**, rencontre avec Karine PARROT à propos de son livre « Étranger », organisée avec le collectif Antiracisme et Solidarité.

Par ailleurs, le **8 novembre**, l'ASTI 14 et le CAMO ont organisé un **bal folk** avec le groupe MOSAIC au BAZARNAOM.

f) La commission politique

La commission politique s'est constituée en 2023 pour répondre aux sollicitations nombreuses émanant d'organisations proches de nous et qui alliaient la défense des droits des personnes étrangères à une remise en cause plus large des orientations prises par notre gouvernement.

10 militants en font partie.

En 2024 nous nous sommes chargés d'analyser les différents courriels « politiques » reçus dans la boîte mail de l'ASTI 14 et de décider de la suite à leur donner.

Nous avons aussi engagé l'ASTI 14 à poursuivre son investissement dans la commémoration, dans les astipéros, dans la participation aux réunions suscitées par le groupe « antiracisme et solidarité » et à certaines de ses initiatives, dans la participation au 17 octobre, « journée internationale du refus de la misère. »

Nous avons soutenu l'ASTI du Petit-Quevilly qui a vu ses subventions annulées pour « non-respect du contrat d'engagement républicain » : pétition et soutien financier.

Nous avons étudié les motions préparatoires au congrès de la FASTI, trouvé intéressant de prendre en stage une étudiante de « sciences po ».

La fin de l'année 2024 a été marquée par notre tentative de réunir les associations concernées par les migrations, le monde politique, syndical pour contrer un changement dans le règlement de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental, passé inaperçu lors de sa signature. Le conseil départemental supprime l'allocation mensuelle de subsistance pour les enfants dont les parents n'ont pas de revenus ou des revenus très faibles. Cela nous a permis d'adresser une lettre au président de ce conseil, cosignée par onze associations, 4 partis politiques, 1 député et 6 conseillers départementaux, demandant l'abrogation de cette décision.

La presse locale a relayé ce mouvement de protestation collectif. À ce jour, les suites judiciaires ne sont pas connues.

6. LES ATELIERS D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Quelques chiffres :

Côté élèves

En juin 2024, il y avait 300 inscrits aux ateliers d'apprentissage de la langue française

Le nombre de personnes inscrites était en baisse : 300 contre 358 l'année précédente. Nos élèves étaient originaires de 49 pays contre 55 l'année précédente, et le nombre d'afghans était en baisse (72 contre 102).

Le nombre des afghans continue de diminuer. Cela s'explique sans doute par le fait que les ressortissants afghans obtiennent plus facilement que d'autres un titre de séjour et partent vers l'emploi ensuite. Pour autant ils représentent aujourd'hui encore le contingent le plus important, suivi par les nigériens que nous retrouvons année après année. Pour ces derniers, l'obtention de papiers leur est beaucoup plus difficile.

Les maghrébins constituent aussi un pourcentage stable autour de 12/13% de l'effectif.

Côté animateurs

Nous sommes toujours 19 profs dont 15 interviennent sur des créneaux fixes pendant la semaine, Un autre est remplaçant attiré, et 3 interviennent sur rendez-vous

- À domicile (auprès d'un handicapé algérien notamment) ;
- À la bibliothèque de façon individuelle ou en tout petits groupes ;
- À l'ASTI 14.

L'équipe est relativement stable, cohérente et soudée. Il y a peu de turn-over. Il faut peut-être voir là un effet du travail mené ces dernières années avec le groupe pilote.

Évolution de la demande :

Alors que les décrets d'application de la nouvelle loi ne sont pas encore sortis, la demande de préparation aux examens (DELF, TCF) explose. Deux ateliers ont été ouverts pour répondre à cette demande, un tout petit groupe fonctionne sur rendez-vous à la bibliothèque.

Enfin, certains profs préparent également leurs élèves en marge de leur atelier.

Nous avons modifié notre charte pour nous mettre en conformité avec ces besoins nouveaux.

Seules 2 personnes ont demandé une prise en charge au niveau de la lecture et de l'écriture. Un atelier a été ouvert pour elles. Une animatrice prend en charge un de ses élèves sur un créneau spécifique, avant son cours.

Travail avec les partenaires :

Nous n'avons pas, cette année, organisé de rencontres inter-associatives mais le travail en partenariat continue et nous avons maintenu le lien, notamment en mettant à jour l'annuaire des différents organismes donnant des cours de français pour les étrangers à Caen et Hérouville-Saint-Clair. Ce lien entre nous est très utile pour proposer à nos élèves d'autres cours en plus des nôtres.

Par le biais de ce réseau nous avons été amenés à connaître le CARIF-OREF organisme financé par l'état et la région offrant des formations gratuites et mettant de nombreuses ressources à disposition des bénévoles.

Nous sommes également en lien avec la bibliothèque : certains élèves ont pu bénéficier d'un atelier danse concernant le vocabulaire autour du corps.

Par ailleurs une réflexion est en cours actuellement pour créer une section spécialement adaptée pour notre public. Une de nos animatrices est associée à cette recherche.

Nos inquiétudes :

Outre le durcissement des règles concernant l'obtention d'un titre de séjour, dans les nouvelles directives, les formations linguistiques sont maintenant clairement orientées vers la professionnalisation :

- FLE : Français Langue Étrangère, quand on est à l'étranger ;
- FLS : Français Langue Seconde, quand on est en France ;
- FVP : Français à Visée Professionnelle ;
- FLP : Français Langue Professionnelle, spécifique à un métier ;
- FOS : Français sur Objectifs Spécifiques, adapté à un poste en particulier.

On est face à un déni complet des besoins autres que professionnels : On oublie que l'apprentissage de la langue est aussi pour tous les étrangers un vecteur de relations sociales, un outil de compréhension de leur environnement et d'expression personnelle.

De surcroît, nous ne savons pas dans quel sens vont évoluer les formations de l'OFFII.

Points positifs et perspectives :

Au niveau des locaux

Les locaux actuels, de par leur taille, nous permettent de nous déployer et d'installer quelques petits groupes en marge des ateliers officiels.

Par ailleurs, la mise en place d'un « référent locaux » aide à réduire les conflits avec les autres utilisateurs de la MDS.

Au niveau du partenariat à l'interne

Nous avons commencé à mettre davantage en commun des activités avec le groupe passerelle, notamment lors de la galette des rois qui a été organisée conjointement en janvier 2025. Nous souhaitons et espérons continuer en ce sens.

Le dynamisme et la joie de vivre de nos élèves :

Il est important de le souligner car il constitue un aspect essentiel de la bonne ambiance qui règne dans nos ateliers. Nous ne cessons de nous émerveiller devant la capacité de résilience de ces personnes qui souffrent autant.

7. LES ACTIONS INTERCULTURELLES

Des bénévoles organisent des activités de loisirs et des moments de rencontre dans le but de parler français et de partager sur nos différentes cultures.

Plusieurs types d'action ont été rassemblés sous le terme « Passerelle Interculturelle » : l'atelier de conversation du mardi matin, les sorties d'été, les sorties culturelles de l'année...

Les numéros de téléphone des personnes qui le souhaitent (étrangers et bénévoles) sont rassemblés dans un groupe WhatsApp : « Activités Asti » qui permet l'annonce des activités.

a) **Ateliers du mardi matin à la Grâce de Dieu**

Ils ont lieu tous les mardis de 10h à 12h à la salle municipale de la Grâce de Dieu. Une quinzaine de bénévoles accueillent autour d'un thé ou café des personnes venues principalement d'Afghanistan et du Nigeria, mais aussi de Syrie, d'Iran, d'Inde, de Géorgie, du Vénézuéla.

Les groupes composés de 10 à 20 personnes sont majoritairement des demandeurs d'asile.

Les séances se déroulent comme suit :

De 10 à 11 heures les échanges libres qui portent selon les interlocuteurs sur l'apprentissage de la langue, les sollicitations administratives, l'actualité...

De 11 heures à midi on « fait » quelque chose ensemble.

Jeux de société divers (initiation au backgammon), jeux d'animation (théâtre d'objets, actualités télévisées...), chorale le dernier mardi du mois, activités manuelles origami, nœuds...

Pour cette deuxième heure, nous accueillons des visiteurs : des musiciens qui viennent présenter leurs instruments, un apiculteur qui parle de son activité, atelier origami ou ficelles et nœuds...

Quelques ateliers ont été partagés avec le groupe SESAM de la GDD et ATD Quart Monde pour la préparation de la journée du refus de la misère.

Un goûter de Noël a été organisé un des derniers mardis de décembre.

Merci à Jocelyne CLAQUIN qui nous accompagne au piano une fois par mois et à Hanifa AZIZ qui intervient souvent comme interprète.

b) **Sorties musicales**

2 bénévoles ont accompagné une dizaine de personnes à 4 **concerts** de la Saison Musicale d'Hérouville-Saint-Clair.

c) **Partenariat avec le théâtre de la Renaissance de Mondeville**

Le théâtre a mis en place depuis plusieurs années un système de billets solidaires. Le principe : des spectateurs achètent un billet à tarif réduit à destination des « personnes en situation de migration ». Le choix des spectacles se fait en lien avec l'ASTI 14 qui, avec ses bénévoles, organise et accompagne.

On remarque hélas que le nombre de billets offerts diminue d'année en année. Malgré cela, La Renaissance continue à défendre le principe et compense cette désaffection.

En 2024, ce sont 6 spectacles qui ont été retenus, essentiellement des spectacles musicaux, les ciné-concerts présentés l'après-midi avec un petit goûter offert à la fin de la représentation ont eu beaucoup de succès : *Laurel et Hardy* avec l'Orchestre Régional de Normandie et *l'homme qui plantait des arbres*, sur un texte de Giono magnifiquement illustré par Sempé avec la musique de l'ORN. Un spectacle de clowns sous une yourte Gadalka a rassemblé une famille et un de leurs amis. En soirée spectacle + pot offert par les bénévoles de La Renaissance. C'était l'occasion de se rencontrer, danse et jonglerie avec *Les basketteuses de Bamako*, deux autres spectacles Faraekoto et Concert Debussy, Fauré, Ravel.

Au total sur l'année ce sont une vingtaine de personnes qui ont assisté à ces spectacles, quelques-uns reviennent avec plaisir.

d) Ateliers cuisine

2 ateliers se sont tenus en avril et mai à la Grâce de Dieu encadrés par 3 bénévoles (15 et 3 participants).

e) Jardin collectif à Hérouville-Saint-Clair

2 parcelles sur les 3 attribuées à l'ASTI 14 ont été bien investies et des contacts amicaux se sont noués avec les 2 jeunes Afghans qui participent régulièrement aux activités de l'asso des jardins.

Munir NOORI s'est bien impliqué, non seulement sur son jardin, mais aussi dans les travaux collectifs du jardin qui ont lieu une fois par mois. Il a fait notamment partie de l'équipe qui a rénové le toit de la cabane. Il a participé activement au barbecue de l'ASTI 14. Il a été très apprécié des jardiniers qui se sont montrés attentifs à sa situation et au développement de son langage en français.

Ajmal ZADRAN a bien exploité sa parcelle. Il a fait par ailleurs des visites inopinées au jardin, conscient que les jardiniers ont eu un rôle important dans son acquisition de la langue française.

Il travaille, il n'aura plus le temps de l'exploiter en 2025.

f) Été 2024

Très bonne participation à toutes les sorties organisées.

En mars :

- 2 balades en extérieur ont été organisées les samedis 13 et 27 mars.

En mai :

- Jeu de piste sur le campus 1 avec goûter et jeux molki et pétanque en haut du campus.

En juin :

- En forêt de Grimbosq, balade et pique-nique à la salle municipale de Grimbosq ;
- Visite d'une ferme pédagogique à Torteval.

En juillet :

- Visite de l'atelier et peinture au jardin chez le peintre Jacques BACHELEY (15 personnes) ;
- 2 sorties à la mer en bus et pique-nique à Colleville plage.

En août :

- Sortie visite du château de Crèvecœur en Auge ;
- Pique-nique au jardin d'Hérouville ;
- Balade contée au Jardin des plantes avec Marie LEMOINE.

g) Opération jus de pommes 2024

Bénévoles et étrangers ont ramassé des pommes à la ferme du Lavoir, à Formigny, avec l'équipe de Bande de Sauvages pendant 2 jours en novembre. Quelques-uns ont participé à l'étiquetage des 2000 bouteilles. Un très bon moment de partage pour tous ceux qui y ont participé.

8. LA MAISON DES SOLIDARITES : SIEGE DE L'ASTI 14

a) **Gouvernance**

En 2024 la coprésidence de la MDS n'a toujours pas été vraiment une réalité puisqu'Emmanuel d'Artifaille l'a assurée seul. Cela traduit une difficulté pour les autres associations adhérentes à prendre leur part de responsabilité dans le projet MDS. Et cela doit collectivement et individuellement pour chacune des associations nous interroger...

Pour la trésorerie Emmanuel a été secondé, cette année encore plus, par Patrick JOURDAN de l'ASTI 14 qui, de fait, assure le poste de trésorier de la MDS permettant ainsi un moindre recours aux services comptables du GE MEDIA. Le travail de Patrick JOURDAN a permis la mise à jour des comptes et le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale de la MDS en mars 2025 permet d'espérer un retour à l'équilibre pour 2025.

Actuellement la MDS se compose de 12 associations locataires et de 7 associations simplement adhérentes :

Locataires :

- Terre de Liens ;
- ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire) ;
- Normandie Équitable ;
- ASTI 14 ;
- Artifaille
- La Bulle
- L'AFES (Association Française pour l'Étude du Sol) ;
- L'ARPE (Association Régionale de Promotion de l'Écoconstruction) ;
- Démosthène ;
- Confédération Paysanne Normandie ;
- ARDEAR (Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) ;
- CTRC (Centre Technique Régional de la Consommation).

Adhérentes :

- AFPS (Association France Palestine Solidarité) ;
- Normandie Grèce ;
- LAPAT (Les Amis du Printemps Arabe et de la Tunisie) ;
- Amnesty International ;
- Alternatiba ;
- Enercoop ;
- AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).

Quelques locations temporaires ont également été réalisées au cours de l'année.

b) **Gestion de la MDS**

Le fonctionnement actuel de la MDS est celui d'une colocation avec répartition des tâches entre les associations locataires. La communication entre locataires passe par une application interne dédiée et les petits soucis inhérents à la vie en commun se règlent ainsi et au travers de réunions techniques quand le besoin s'en fait sentir.

Un Conseil d'Administration de la MDS s'est tenu en 2024.

Emmanuel assure les relations avec le bailleur Inolya (Office Public de l'Habitat du Calvados) et le dialogue n'est pas toujours facile. Le bailleur considérant que la mise à disposition de ces locaux est une faveur et n'y réalise les travaux d'entretien qu'avec réticence, alors que les loyers perçus sont consistants pour des locaux dans cet état et un bail temporaire.

c) **Perspectives**

Le bail de la MDS reste un bail précaire. Pour le moment Inolya n'a pas annoncé de projets pour ce bâtiment et ne nous a pas fait part de désir de changement. Pour autant, il faut se préparer à un futur déménagement.

La mairie de Caen, engagée dans un programme de rénovation et développement du quartier de la Grâce de Dieu a proposé à la MDS le rez-de-chaussée de l'immeuble Langevin qui va faire l'objet d'une réhabilitation. Cet immeuble est propriété de Caen-la-mer Habitat.

Le Conseil d'Administration de la MDS a donné son accord de principe pour intégrer ce lieu et participer aux études préparatoires. La mise à disposition des locaux n'interviendrait pas avant 2027. Les locaux seraient aménagés en fonction de nos besoins. En contrepartie, la Mairie souhaiterait que des activités de la MDS rayonnent sur le quartier, Pour ASTI 14 et Artifaille, associations qui déjà déploient des activités sur le quartier, cela semble assez simple. Pour les autres associations de la MDS cela n'est pas évident et supposera, au sein de chacune d'entre elles, une réflexion et sans doute des changements. C'est aussi une occasion pour la MDS de réfléchir collectivement à son projet et pour chacune des associations adhérentes de s'interroger sur ce qu'elles souhaitent mettre en commun et partager.

Parallèlement et dans l'hypothèse où Inolya mettrait fin à notre bail avant la fin des travaux sur l'immeuble Langevin, la MDS continue de prospecter sur d'éventuels autres locaux qui seraient proposés à la location et qui pourraient alors nous accueillir.